

# REGLEMENT D'ADMISSION ET DE POSITIONNEMENT

## CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance

### Rentrée 2026

## Capacité d'accueil rentrée 2026

La capacité d'accueil pour la formation de préparation au CAP AEPE est, pour l'année 2026-2027, de 15 places par promotion.

2 promotions par année sont ouvertes en fonction du nombre d'inscriptions.



## Calendrier d'admission 2026

Dates d'inscription : dépôt du dossier de candidature dématérialisé : du 12 janvier 2026 au 23 août 2026

Dates des entretiens et des épreuves de positionnement préalable à l'admission pour les candidats qui ne seraient pas dispensés des épreuves générales : du 19 janvier 2026 au 30 août 2026

Date de rentrée : le 14 septembre 2026



## Modalités d'inscription en ligne

Les candidats déposent un dossier de candidature dématérialisé dans le cadre de la procédure d'admission sur le site de l'IFRASS, rubrique « Je m'inscris ! » : <https://www.ifrass.fr/>

Les candidats reçoivent un mail de confirmation une fois la procédure d'inscription terminée.

Un dossier complet comprend les pièces obligatoires suivantes :

- Une pièce d'identité : copie recto verso de votre carte d'identité ou du passeport communauté européenne en cours de validité sur la période de formation. Pour les

personnes hors communauté européenne, vous devez fournir un titre de séjour valide sur toute la période de formation en plus de votre pièce d'identité.

- Une lettre de motivation.
- Un curriculum vitae.
- Extrait de casier judiciaire (bulletin n°3)
- Une photo d'identité
- Un certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) pour les personnes de 16 à 25 ans.
- La copie des originaux des diplômes ou titres (ou le cas échéant, copie des relevés de résultats)

Toutes les pièces du dossier doivent être scannées en PDF obligatoirement. Il appartient aux candidats de vérifier après le dépôt des documents que ceux-ci soient bien enregistrés, complets et lisibles.

Aucun paiement n'est exigible des candidats dans le cadre de la procédure d'admission.

## Modalités d'admission

L'admission est validée par la Référente pédagogique de la formation de préparation au CAP AEPE, sur la base :

- d'un dossier **complet** et d'un **entretien** en Visio sur Teams, destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation, au regard des attendus et critères suivants :

Attendus	Critères
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et la petite enfance	Aptitude à présenter son parcours professionnel
	Connaissances du métier
	Aptitudes à exposer ses motivations et son projet professionnel
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitude à faire preuve d'écoute et d'ouverture d'esprit
	Aptitude à communiquer, entrer en relation avec une personne
	Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
Aptitude en matière d'expression écrite et orale	Maitrise du français et du langage écrit et oral
	Pratique des outils numériques
Capacités organisationnelles	Aptitudes à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

- d'une **épreuve écrite de positionnement préalable à l'admission**, destinée à évaluer les compétences académiques des candidats non titulaires d'un diplôme de niveau 3 minimum (CAP, BEP, Bac) et qui, de ce fait, ne sont pas dispensés des épreuves portant sur les Unités d'Enseignement Général (français, histoire-géographie, mathématiques et sciences physiques et chimiques).

L'épreuve écrite de positionnement, d'une durée **d'une heure**, est à réaliser dans un délai de 15 jours maximum à partir de l'envoi par mail d'un lien de connexion à l'épreuve.

L'épreuve écrite de positionnement est considérée validée à partir de la note de 73/100 points conformément au tableau de notation suivant :

Notation de l'épreuve écrite		
Epreuves	Notation de l'épreuve	Notation attendue pour valider l'épreuve
Compréhension de lecture	40 points	35 points
Compétences d'écriture	20 points	10 points
Résolution de problèmes	40 points	28 points
Notation globale	100 points	73 points

Sous réserve d'un dossier conforme et d'un positionnement validé, le candidat est convoqué dans les jours suivants pour l'entretien en Visio sur Teams cité plus haut et destiné à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation.

Les candidats reconnus en situation de handicap souhaitant bénéficier d'un aménagement dans le cadre de la procédure d'admission doivent au préalable cocher la case « candidat en situation de handicap » sur la fiche d'inscription en ligne. Le référent handicap de l'IFRASS accompagnera et envisagera avec les candidats les réponses adaptées qui peuvent être proposées.

## Admission définitive

- **Résultats** : Chaque candidat est informé personnellement de ses résultats par la Référente pédagogique de la formation.
- **Conditions à remplir pour l'entrée en formation** :
  - o Pour tous les candidats : avoir 18 ans révolus le jour de l'inscription à l'examen ; être équipé d'une connexion internet, d'une Webcam et d'un ordinateur, nécessaires pour l'usage de l'Espace Numérique de Travail et de la plateforme pédagogique.
  - o Pour les candidats à l'apprentissage : avoir moins de 30 ans le jour de l'entrée en formation ; la signature d'un contrat d'apprentissage ou d'une lettre d'engagement signée par l'employeur, au plus tôt 3 mois avant la rentrée
  - o Pour les candidats en situation de handicap : Les candidats reconnus en situation de handicap souhaitant bénéficier d'un aménagement dans le cadre de la formation doivent au préalable cocher la case « candidat en situation de handicap » sur la fiche d'inscription en ligne. Le référent handicap de l'IFRASS accompagnera et envisagera avec les candidats les réponses adaptées qui peuvent être proposées.

**Référent Handicap : Nathalie PARAYRE – [référent-handicap@ifrass.fr](mailto:référent-handicap@ifrass.fr)**